DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Trois du mois de Juin à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE– Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – MM. Julien BONDOT – Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée – pouvoir donné à M. Christian THENARD) – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre WILLIAM) – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (excusé – pouvoir à M. Solaire COCO) – Mmes Marlène BORDELAIS (excusée – pouvoir à M. Ebéné BRIGITTE) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2016-4S-DART-43

DÉLIBÉRATION CADRE RELATIVE AUX DROITS D'ENTRÉE A L'ÉLECTION DE MISS GOSIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CM-2012-3S-DAJCP-32 du 31 mai 2012 portant création d'une régie d'avances et de recettes pour l'office de tourisme ;

Vu la délibération CM-2014-5S-DAJCP-63 du 14 août 2014 modifiant l'acte constitutif de la régie d'avances et de recette de l'office de tourisme ;

Vu l'arrêté n°2014 portant abrogation de l'arrêté n°2012-327 du 3 juillet 2012 de la régie d'avances et de recettes de l'office de tourisme du Gosier ;

Vu la délibération du 24 septembre 2014 portant sur la fixation des prix de l'office de tourisme

Vu l'avis du CODEX en date du 21 juin 2016 ;

Considérant la nécessité de fixer une fourchette de prix d'entrée à l'élection de Miss Gosier, à l'intérieur de laquelle celui-ci sera déterminé et ce, en fonction de la dimension qui sera donnée à la manifestation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer une tranche de droits d'entrée pour l'élection de Miss Gosier selon les modalités ci-après :

- Droit d'entrée adulte : entre 5 € et 25 € ;
- Droit d'entrée enfant (moins de 12 ans) : entre 3 € et 10 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 8 JUIN 2016

Et publication ou notification le

2 8 JUIN 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juin 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire
Le 1er Adjoint au Maire

- José SEVERIEN -

MAIRIE DU GOSIER
REPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBÉRATION CADRE RELATIVE AUX DROITS D'ENTRÉE A L'ÉLECTION DE MISS GOSIER

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : CM20164SDART43 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160623-CM20164SDART43-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres